

PÈLERINAGE LOURDES

22 au 26 avril 2024

“Que l'on y vienne
en procession”

150 ans de
la chapelle
des Vendéens

Avec
Mgr François Jacolin
Prédicateur
Don Maxence Bertrand



Pèlerinage diocésain - 02 51 44 15 56
Hospitalité Vendéenne - 02 51 44 15 03
Inscriptions avant le 23 février 2024
egliseenvendee.fr/pelerinages



◆ CONDITIONS GENERALES et TARIFAIRES

* **Prix : 298 Euros**

Ce prix comprend : les frais de gestion et d'organisation, les assurances accident et assistance, le transport en car aller/retour, la pension en hôtel du dîner du 22 avril au déjeuner du 26 avril.

Pour un paiement en plusieurs fois, envoyer tous les chèques (à l'ordre de « Pèlerinages de Vendée ») avec le bulletin d'inscription en précisant la date de dépôt pour chaque chèque.

Le règlement total peut aussi se faire par virement en précisant le nom et le prénom de la personne qui s'inscrit et « Lourdes péle jeunes. » IBAN : FR76 1551 9393 5300 0202 2060 681 - BIC : CMCIFR2A - Pèlerinages de Vendée.

Règlement par chèques vacances accepté.



* **Voyage en car :**

Aller : départ de Vendée en tout début de matinée pour une arrivée à Lourdes dans l'après-midi.

Retour : départ de Lourdes en tout début d'après-midi pour une arrivée en Vendée en cours de soirée.

* **Logement en hôtel :**

Pension complète du dîner du 22 avril au déjeuner du 26 avril.

* **Animation pèlerinage :**

L'animation est assurée par une équipe qui prépare ce pèlerinage depuis octobre.

* **Inscription :** auprès de votre paroisse, aumônerie, mouvement ou directement à :

Maison du Diocèse St Paul - Pélé Jeunes
PELERINAGES DIOCESAINS DE VENDEE
62 rue Joffre - CS 70249
85006 LA ROCHE SUR YON cedex
pelerinages@diocese85.org - 02 51 44 15 56

A noter : une semaine avant le départ, un courrier sera envoyé à chaque inscrit attestant qu'il est bien inscrit et donnant toutes les précisions pour le voyage, le lieu de départ, les horaires et l'hébergement à Lourdes.

Documents à compléter et à envoyer pour constituer votre dossier d'inscription :

✓ Fiche d'inscription	✓ Fiche sanitaire de liaison <u>pour les mineurs</u>
✓ Charte	✓ Autorisation parentale <u>pour les mineurs</u>
✓ Droit à l'image et données personnelles	✓ Règlement

* **Date limite d'inscription : 23 février 2024.**

Toute inscription nous parvenant après la date de clôture pourra être refusée.

* **Désistement :** en cas de désistement, une somme de 30,00 € sera retenue. Prévenir immédiatement le Service des Pèlerinages (*fournir un justificatif.*)

INFORMATION IMPORTANTE :

Pour permettre aux jeunes d'être le plus disponibles possible pour vivre ce pèlerinage, chaque responsable de groupe collectera dans le car à l'aller tous les téléphones portables des jeunes collégiens. Ils seront restitués à leurs propriétaires chaque soir pour un temps limité, juste avant le dîner très probablement, pour un lien avec les familles.

En cas d'urgence, les familles pourront appeler le numéro de mobile du service des pèlerinages qui sera indiqué dans le courrier envoyé à chaque jeune une semaine avant le départ.

Les jeunes lycéens pourront garder leurs téléphones. Ils seront invités à n'en faire usage qu'en cas de nécessité et en dehors des temps de rencontres (*prières, partages, enseignement, veillées...*) afin de respecter le programme du pèlerinage.

* **Accompagnateurs :** les accompagnateurs sont logés en chambre à 2 personnes.

Pour les accompagnateurs souhaitant impérativement une chambre individuelle : **supplément 100 €** à joindre à l'inscription.

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION
Pélé JEUNES à LOURDES
14-15 ans et 16-25 ans
à retourner avant le 23 février 2024 à
PELERINAGES DE VENDEE
« Pélé jeunes »
62 rue Joffre - CS70249 - 85006 LA ROCHE SUR YON cedex



Pèlerinage à LOURDES - 22-26 avril 2024

◆ Pèlerin

Groupe collégiens (14-15 ans) **Groupe Lycéens-Etudiants (16-25 ans)**

Etablissement scolaire Doyenné auquel je veux être rattaché.....

Accompagnateur/Accompagnatrice (*Inscription + droit image-données personnelles + extrait casier judiciaire n°3 + charte de bonne conduite du Diocèse obligatoires*)

Nom Prénom

Garçon Fille

Date de naissance/...../.....

Adresse précise

Code postal Ville.....

Tel fixe et/ou portable parents..... Tel portable jeune

Email parents et jeune (*si possible*)

◆ Personne hors pèlerinage à contacter en cas d'urgence durant le pèlerinage

Nom, prénom, téléphone fixe et/ou portable :

◆ Charte Pélé Jeunes

En venant librement au pèlerinage, je choisis d'entrer dans la démarche humaine et spirituelle qui m'est proposée.

Je m'engage à :

- Respecter toutes les personnes présentes à Lourdes (*pèlerins, hôteliers, personnel du sanctuaire...*)
- Vivre autant que possible l'accueil, le service envers les autres
- Adhérer au programme proposé chaque jour et à participer de manière constructive à la vie du groupe en respectant les horaires des activités et les consignes qui seront données
- Respecter les règles de vie du pèlerinage, les décisions de mon accompagnateur et des responsables
- Veiller à avoir une attitude responsable dans mes relations avec les autres, notamment dans mon affectivité
- Ne pas introduire d'alcool dans les hôtels et ne pas en consommer avec excès
- Ne pas posséder et consommer de produits illicites
- Ne pas sortir de mon hôtel la nuit
- Ne pas partir seul(e) si je suis mineur(e).

En cas de faute grave, je serai rapatrié(e) à mes frais.

Fait à le.....

Signature du jeune :

◆ Autorisation pour le traitement des données (RGPD)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution.

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésain de Luçon - 30 place Leclerc - 85402 Luçon cedex à utiliser mes coordonnées postales, téléphoniques, courriels présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

OUI NON

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

. FINALITÉ DE COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

. LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages de Luçon, Mr François Garnier.

. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées pour 10 ans de la relation commerciale (article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNÉES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Luçon.
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine de Luçon.
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Luçon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :

OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Luçon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante Diocèse de Luçon-30 place Leclerc-BP219-85402 LUCON cedex ou un email à dpo@diocese85.org

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Je soussigné (prénom et nom) déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

OUI NON

◆ Droit à l'image

J'autorise :

. ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Luçon dans le cadre du pèlerinage auquel je m'inscris :

OUI NON

. l'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : [https://www.facebook.com/Pelerinages diocésains de Vendée](https://www.facebook.com/Pelerinages%20dioc%C3%A9sains%20de%20Vend%C3%A9e)
- Catholiques en Vendée, site internet Diocèse Luçon, journaux internes des services et mouvements, tracts service pèlerinages Vendée...

sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage auquel je m'inscris.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Luçon, à titre gracieux.

OUI NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Luçon à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Luçon et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du Service des Pèlerinages Diocésains de Vendée-Maison du Diocèse Saint Paul-62 rue Joffre-CS70249-85000 La Roche Sur Yon.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du Service Diocésain des Pèlerinages du diocèse de Luçon à l'adresse suivante : Service des Pèlerinages Diocésains de Vendée-Maison du Diocèse Saint Paul-62 rue Joffre-85000 La Roche Sur Yon.

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Luçon contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Fait à : Signature :
Le :

◆ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Pèlerinages diocésains de Vendée-62 rue Joffre-CS70249-85006 La Roche Sur Yon cedex-02 51 44 15 56.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITÉ

La direction diocésaine des pèlerinages du Diocèse de Luçon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa/leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCÉSAINNE DES PÈLERINAGES

L'association diocésaine de Luçon a souscrit une garantie financière auprès de Groupama-126 rue de la Piazza-93199 Noisy le Grand. Cette garantie porte le n° 4000714986.

ASSUREUR DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCÉSAINNE DES PÈLERINAGES

L'association diocésaine de Luçon a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint Christophe. -277 rue St Jacques-75256 PARIS cedex. Cette police d'assurance porte le n° 0020820040000287

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RÉCLAMATION ET MÉDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Vendée-Diocèse de Luçon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 62 rue Joffre-CS70249-85006 La Roche Sur Yon cedex par lettre avec accusé-réception et/ou par email à : pelerinages@diocese85.org accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

ABSENCE DE DROIT DE RECTRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais indiqués dans le tract de présentation du pèlerinage auquel vous vous inscrivez.

Je soussigné (*nom, prénom*)..... certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire-tract de présentation, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils aux voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire de présentation joint à ce document.

Je vous adresse la somme de € correspondant au prix total (par chèque à l'ordre de « Pèlerinages de Vendée » ou par carte bancaire au bureau des Pèlerinages (du mardi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h) ou par virement (en précisant votre nom et Lourdes) : IBAN FR76 1551 9393 5300 0202 2060 681

Mr François Garnier,
Directeur Diocésain des Pèlerinages Vendée
(Diocèse de Luçon)

Fait à :

Le :

Signature :

Nous vous invitons à garder une photocopie de votre inscription.

◆ AUTORISATION PARENTALE (mineurs)

Je soussigné(e) (Nom-prénom) Tel fixe et/ou portable :
 Adresse
 autorise (nom et prénom du participant)

à participer au Pèlerinage à LOURDES organisé du 22 au 26 avril 2024.

. J'autorise le Directeur des Pèlerinages ou son délégué à prendre vis-à-vis de lui (d'elle) toute décision concernant sa santé et en particulier à le (la) faire hospitaliser.

. J'autorise toute intervention médicale ou chirurgicale qui se révélerait nécessaire.

Fait à le

Signature : précédée de la mention « Bon pour autorisation. »

◆ FICHE SANITAIRE DE LIAISON (mineurs)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
 Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MEDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX PELERINAGES ORGANISÉS par le Diocèse de Luçon

en vigueur au 01/01/2020

Nous vous invitons à prendre connaissance des présentes conditions générales de participation en les lisant attentivement. Dans le cas d'une participation à une session entrant dans le cadre des dispositions soumises au code du tourisme, celles-ci seront complétées par une notice d'information reprenant les dispositions légales visées à la loi 2009.888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et Droits essentiels de l'Ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liés. Plus de détails sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000036242695&idSectionTA=LEGISCTA000006158352&cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20190204>

ARTICLE PRÉLIMINAIRE

Identification de la structure

Diocèse de Luçon - Service des Pèlerinages Diocésains de Vendée
Raison sociale : association de loi 1905
Siège social : 30 place Leclerc-85400 LUÇON
Téléphone : 02 51 44 15 56 - Courriel : pelerinages@diocese85.org
SIRET : Siret 44097634800019 - APE : 9491Z

Définitions

« AD de Luçon » désigne le diocèse de Luçon
« Services » : ensemble des activités et modalités pratiques proposés par l'AD de Luçon
« Participant » la personne s'étant inscrite auprès de l'AD de Luçon pour le pèlerinage
« Prestataire » les tiers susceptibles d'intervenir dans l'organisation du pèlerinage

Assurance

L'AD de Luçon a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile générale auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Cette police d'assurance porte le n° 0020820040000287.

ARTICLE 1 - APPLICATION ET OPPOSABILITÉ

Toutes les inscriptions à des pèlerinages proposés par l'AD de Luçon sont soumises aux présentes Conditions Générales de Participation (dites « CGP Pèlerinage »). Celles-ci sont valables à compter du 1er janvier 2020.

Il est donc impératif que le participant lise attentivement les CGP qui sont référencées par lien hypertexte sur chaque formulaire d'inscription. Il lui est notamment conseillé d'en conserver une copie au jour de sa commande ; celles-ci sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, sans préavis, étant entendu, que de telles modifications seront inapplicables aux pèlerinages effectués antérieurement.

Le participant déclare avoir pris connaissance des présentes CGP et les avoir acceptées en remplissant et en signant son bulletin d'inscription.

ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions aux pèlerinages se font en version papier ou en ligne lorsque qu'il y a la possibilité.

Les formulaires d'inscriptions peuvent vous être adressés sur simple demande par téléphone, par mail ou par courrier postal.

Informations transmises

Il est de la responsabilité du participant de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit lors de sa commande. L'AD de Luçon ne pourrait être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie induites par la remise de renseignements erronés et des frais et conséquences qui en découleraient. Dans ce contexte, ces frais seraient à la charge du participant.

Communication avec le participant après l'inscription

Toutes les communications découlant d'une inscription se feront par courrier postale ou par courriels envoyés à l'adresse indiquée au moment de son inscription par le participant.

Dans le cas où le participant ne recevrait aucune information dans les 3 (trois) jours suivants son inscription (à minima sous forme d'un « accusé-réception d'inscription »), il est de sa responsabilité d'en informer l'AD de Luçon par courriel (pelerinages@diocese85.org) afin d'obtenir les informations nécessaires à sa bonne participation et débloquent la situation.

Validation de l'inscription

L'inscription est considérée comme définitive dès lors que seront réunis les trois éléments suivants :

- . la réception du formulaire d'inscription au pèlerinage dûment complété ;
- . l'acceptation des présentes CGP
- . la réception du paiement (montant de l'acompte indiqué sur le tract de présentation de chaque pèlerinage.)

Prestataires

L'AD de Luçon peut faire appel à des prestataires pour la fabrication des services fournis pour le pèlerinage. Ceux-ci conservent en tout état de cause leur responsabilité propre, l'AD de Luçon ne pouvant être confondu avec ces mêmes prestataires.

Formalités administratives, sanitaires et de police

Il est à la charge du participant de se plier aux formalités de police, douanes et santé à tout moment du pèlerinage.

Dans le cas de pèlerinage à l'étranger, chaque participant doit également prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièce d'identité, passeport, autorisations, visas, vaccins, etc...) exigés par les autorités des pays concernés.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Participation financière

La participation financière à l'ensemble de nos services fournis lors de pèlerinages est calculée et exprimée en Euro (toutes taxes comprises) et est à régler dans cette devise.

Les modes de paiement

Pour régler le coût de l'inscription à un pèlerinage, le participant dispose de l'ensemble des modes de paiement suivants : par carte bancaire en se déplaçant au bureau des Pèlerinages, par chèque (libellé à l'ordre de Pèlerinages de Vendée et à joindre à l'inscription.) ou en ligne quand cela est possible

Paiement par chèque

Une inscription payée par chèque sera traitée à réception du règlement, celui-ci étant encaissé. La confirmation de la réservation débute à la réception du chèque, sous réserve d'encaissement de celui-ci.

Il n'est pas possible de régler une inscription par chèque émis par une banque hors de France.

ARTICLE 4 - ANNULATION

Annulation du fait du participant

Toute annulation doit être signifiée à l'AD de Luçon :

- . soit par courriel envoyé à AD de Luçon-Pèlerinages Diocésains de Vendée : pelerinages@diocese85.org
- . soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à : AD de Luçon-Pèlerinages Diocésains de Vendée-62 rue Joffre-CS70249-85006 LA ROCHE/YON cedex

Les conditions d'annulation sont précisées dans le tract d'information concernant chaque pèlerinage. Merci de vous y reporter.

Si le participant n'annule pas sa participation ou ne se présente pas au pèlerinage, il ne sera procédé à aucun remboursement. De même s'il ne peut présenter les documents obligatoires ou de santé exigés pour sa participation (passeport, visas, carte d'identité, certificat de vaccinations...).

Cas de force majeure

Le participant peut annuler son inscription par suite d'un cas de force majeure tel que :

- . le décès, un accident, une maladie subite mettant en danger la vie d'un proche parent ;
- . une catastrophe naturelle impactant directement le participant
- . un sinistre survenant au domicile du participant nécessitant impérativement sa présence sur les lieux (incendie, fuite d'eau ou cambriolage)
- . des obligations d'origine gouvernementale imposées par les autorités après l'inscription (ex : fonction de juré, comparutions devant les tribunaux, affectations militaires ou gouvernementales).

La déclaration écrite faite par le participant doit obligatoirement être accompagnée de l'attestation médicale ou de toute autre pièce justifiant l'annulation, que ce soit pour maladie, accident ou cas de force majeure, dans les 10 (dix) jours suivant sa déclaration d'annulation.

Sont définis comme :

« Catastrophes naturelles » : phénomène tel que tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel ayant eu pour cause l'intensité anormale d'un agent naturel et reconnu comme tel par les pouvoirs publics.

« Maladie » : altération soudaine et imprévisible de la santé du bénéficiaire constatée par une autorité médicale compétente.

« Membres de la famille » : père, mère, grands-parents, arrière-grands-parents, beaux-parents, conjoint, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, frère ou sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu ou nièce, cousins germains.

« Proche » : toutes personnes physiques désignées par le bénéficiaire ou un de ses ayants droit et domiciliées dans le même pays que le bénéficiaire.

Informations complémentaires

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.

L'AD de Luçon ne peut être tenue pour responsable d'un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre organisé par le participant indépendamment du groupe, qui entraînerait sa non-présentation au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Annulation du fait de l'AD de Luçon

En cas d'annulation du fait de l'AD de Luçon, en raison d'un nombre insuffisant de participants, de raisons externes ou d'un événement majeur à caractère exceptionnel, la participation sera prévenue dans les meilleurs délais possibles et l'AD de Luçon lui proposera le remboursement intégral des sommes versées.

Dans le cas où le pèlerinage en cours serait interrompu pour des événements politiques, climatiques, ou indépendants de l'AD de Luçon la responsabilité de celle-ci ne pourrait être engagée et le participant ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ

L'AD de Luçon garantit le bon déroulement du pèlerinage, en France ou à l'étranger et apporte une aide aux participants en difficulté, sans toutefois être tenu pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des services prévus au contrat imputables aux participants, à des cas fortuits, à des causes de force majeure ou du fait d'un tiers.

L'AD de Luçon ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle du participant.

Il est précisé que toutes les activités délivrées par un prestataire extérieur relèvent de la responsabilité exclusive du prestataire extérieur qui est en charge de l'organisation.

Tout dommage causé par un participant dans les locaux mis à disposition, lieux d'hébergement ou sites visités, ou encore envers un tiers est de la responsabilité personnelle (civile ou pénale) du participant.

ARTICLE 6 – ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

L'AD de Luçon a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint Christophe-277 rue St Jacques-75256 Paris cedex 5. Cette police d'assurance porte le numéro 0020820040000287.

ARTICLE 7 - IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS

L'AD de Luçon est immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours Atout France sous le numéro IM085110002.

ARTICLE 8 - GARANTIE FINANCIÈRE

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour, le rapatriement des participants est garanti, l'AD de Luçon a souscrit pour cela, une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama-126 rue de la Piazza-93199 Noisy le Grand. Les participants peuvent prendre contact avec cette entité si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'AD de Luçon. Cette police porte le numéro 4000714986.

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que dans le cadre de l'inscription à un pèlerinage de l'AD de Luçon, le responsable de traitement, sera amené à traiter leurs données à caractère personnel, pour la gestion des réservations, la gestion de la relation avec les participants et du pèlerinage et activités lors du déroulement du pèlerinage.

Excepté la mise en œuvre d'opérations ponctuelles exceptionnelles (enquêtes) où le consentement préalable exprès des participants serait sollicité, l'ensemble des traitements de données listés ci-dessus sont nécessaires à l'exécution de la demande ou du contrat passé entre le participant et les entités responsables de traitements, demande ou contrat qui fonde lesdits traitements.

Les données collectées ou traitées sont conservées pendant une durée définie, au cas par cas, selon un ou plusieurs des critères suivants : la durée de la réalisation du pèlerinage auxquels le participant sera inscrit, la durée de la relation contractuelle, les prescriptions légales ou encore après épuisement des voies de recours en cas de litiges.

Elles pourront être mises à disposition, en tant que de besoin et au regard des finalités précitées, du service des pèlerinages de l'AD de Luçon.

Elles pourront être communiquées, le cas échéant, à des sous-traitants, partenaires, prestataires et aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Certaines données pourront, en tant que de besoin, être transférées, notamment pour de l'assistance et de l'hébergement de données, vers un pays situé hors de l'Union européenne. Ces transferts seront toujours encadrés afin de garantir la protection et la sécurité des données traitées.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants ainsi que leurs accompagnants disposent sur leurs données, telles que collectées par l'AD de Luçon, des droits d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des données qui les concernent ainsi que du droit de demander la limitation du traitement ou encore de retirer un consentement exprès précédemment consenti. Ils bénéficient également, dans la limite de la réglementation, d'un droit de donner des directives sur le sort de leurs données après leur décès et d'un droit à la portabilité des données qu'ils ont fournies. Ils disposent également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, à ce que leurs données fassent l'objet d'un traitement et, sans motif, à tout moment et sans frais, à ce que leurs données soient utilisées à des fins de prospection commerciale, y compris à du profilage en vue de faire de la prospection commerciale.

Il est rappelé que les droits d'opposition, de limitation ou d'effacement peuvent être limités lorsque les données personnelles collectées sont strictement indispensables à l'exécution du contrat auquel ils sont parties, ou encore lorsque le responsable de traitement est tenu de collecter ou conserver leurs données dans le cadre d'une obligation légale ou s'il justifie d'un intérêt légitime.

Ces droits s'exercent par courrier postal accompagné d'une copie de pièce d'identité au service des Pèlerinages Diocésains de Vendée-62 rue Joffre-CS70249-85006 LA ROCHE SUR YON cedex ou par courriel au pelerinages@diocese85.org.

Les participants sont informés qu'ils peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

ARTICLE 7 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGP et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGP sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte en français ferait foi en cas de litige.

Toute réclamation relative à une inscription ou un service fourni par un prestataire doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'AD de Luçon, dans les 10 (dix) jours suivant la date de réalisation du pèlerinage, à l'adresse suivante : AD de Luçon-Service des Pèlerinages Diocésains de Vendée-62 rue Joffre-CS70249-85006 LA ROCHE SUR YON cedex

Après avoir saisi l'AD de Luçon et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 (soixante) jours, le participant peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site internet : www.mtv.travel

Maison du Diocèse St Paul
PELERINAGES DE VENDEE
62 rue Joffre - CS70249
85006 LA ROCHE SUR YON cedex
Tel : 02 51 44 15 56 - pelerinages@diocese85.org

Siret 44097634800019

Certificat d'immatriculation Atout France n° IM085110002
à effet du 01/02/2011.

Contrat responsabilité civile professionnelle : Mutuelle Saint Christophe
N° 0020820040000287

Assurance garantie et caution : Groupama-n° 4000714986.